



Safety chez Swisscom

Protection des jeunes

© SiBe Safety Swisscom Konzern

swisscom

C1 Public



Safety chez Swisscom

Protection des jeunes: documents de référence



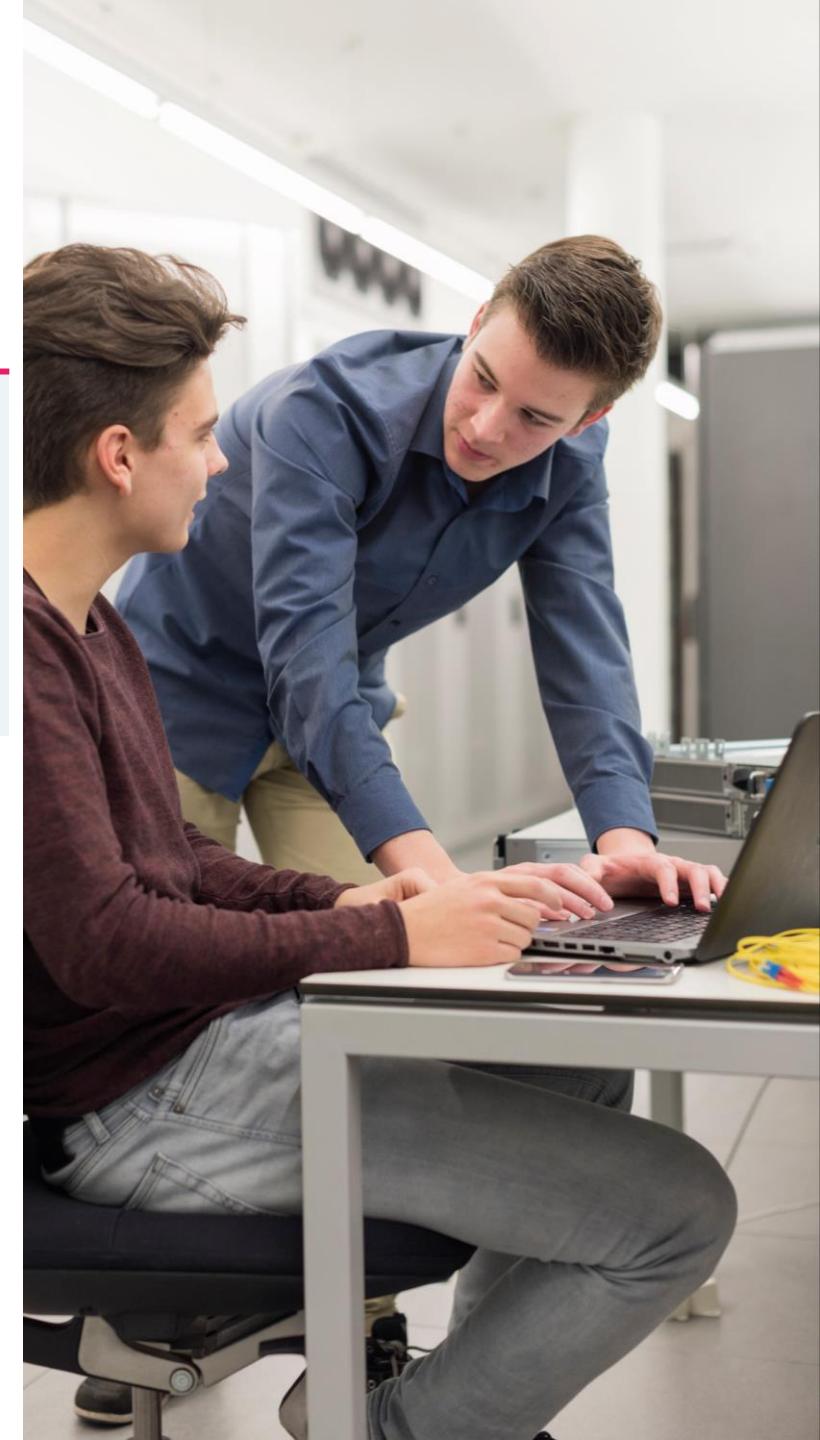
- Loi sur le travail (LTr); Ordonnance 5 (OLT5) "Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs"
- CCT Convention collective de travail 2018 (avec Appendice 1 "Collaboratrices/Collaborateurs ayant un contrat d'apprentissage (apprenants)" et Règlement "sur les salaires, les allocations et le remboursement des frais pour les apprenants de Swisscom"

Objectif

- L'ordonnance (OLT5) règle la protection de la santé et de la sécurité des jeunes travailleurs ainsi que celle de leur développement physique et psychique.

OLT5, art. 4 "Travaux dangereux"

- ¹ Il est interdit d'employer des jeunes à des travaux dangereux.
- ² Sont considérés comme "dangereux" les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité des jeunes ou à leur développement personnel.



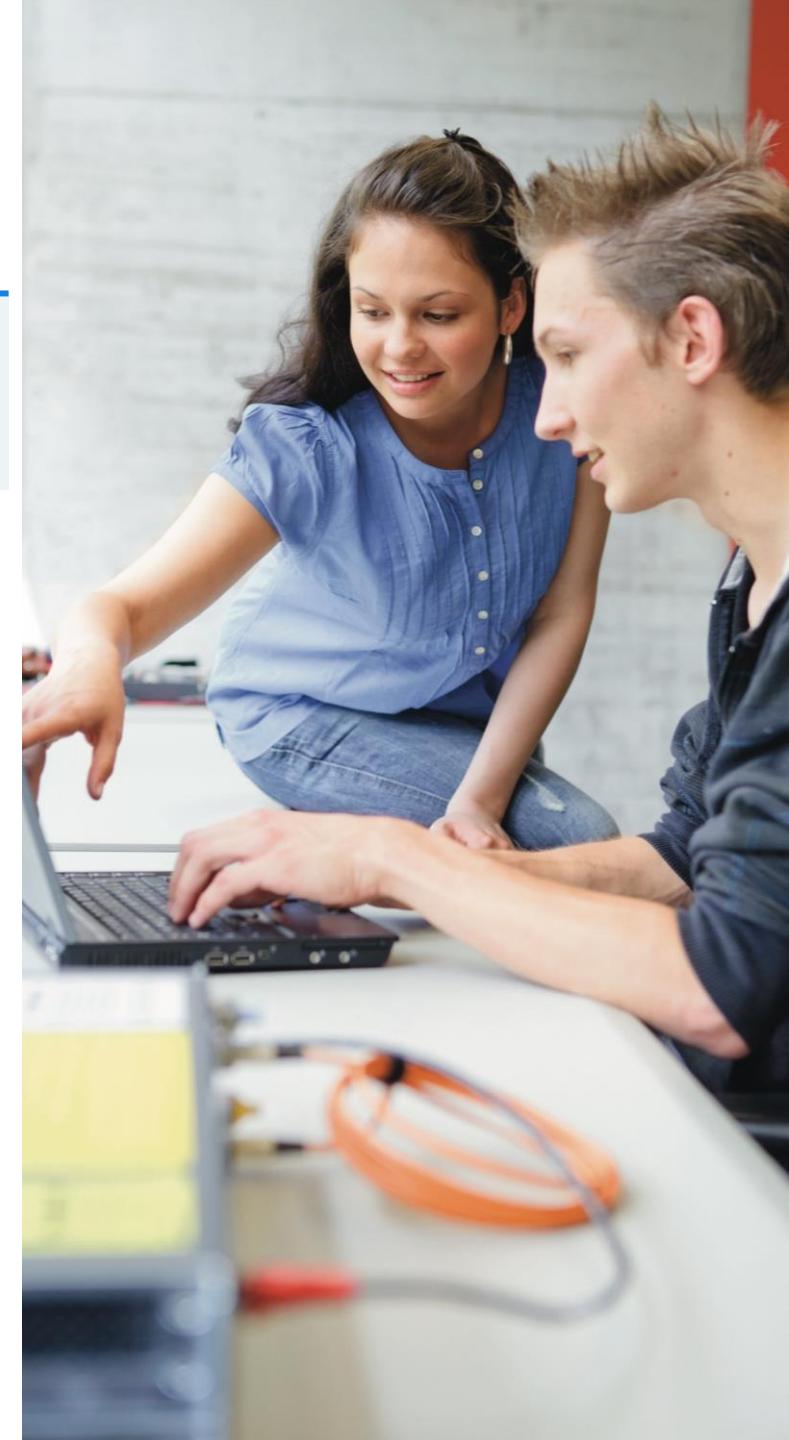
Safety chez Swisscom

Protection des jeunes: aspects principaux

- **Jusqu'à 18 ans:** le travaux dangereux sont interdits, à l'exception des activités d'apprentissage de la profession
- **A partir de 18 ans:** gilla même protection que pour les adultes s'applique

Temps de travail et de repos (durée normale pour collaborateurs à plein temps):

- Durée de la journée de travail: **8 heures (max. 9 heures)**
- Durée de la semaine de travail: **40 heures**
- Au terme de la journée de travail, **au moins 12 heures** de temps libre/de repos ininterrompu
- **Charges lourdes/surmenage:** de nombreux jeunes travailleurs soulèvent et transportent des charges lourdes, travaillent dans une position incorrecte ou exécutent des tâches répétitives impliquant des mouvements répétitifs
- **La croissance des os** s'achève à l'âge de 21 ans chez les hommes et de 18 ans chez les femmes. Les fatigues excessives, de même que des positions inadaptées du corps, peuvent entraîner des malformations de la structure osseuse.
- **Alcool et drogues sur le lieu de travail:** de nombreux facteurs peuvent influencer la formation de la personnalité chez les jeunes. En ce qui concerne la dépendance, l'environnement des jeunes joue un rôle très important. **La prévention de la consommation d'alcool et de drogues est aussi importante que la protection des jeunes travailleurs!**





Safety chez Swisscom

Protection des jeunes: Flyer "Safety chez Swisscom – Protection des jeunes"

Safety chez Swisscom

Protection des jeunes

... pour un développement sain

§ Base: Loi sur le travail (LTr), ordonnance 5
Objectifs: Protéger le développement physique et psychique des jeunes < 18 ans.
 Garantir la protection de la santé et la sécurité au travail.

D'après l'état actuel des expériences, les éléments ci-après sont considérés comme nuisibles à la santé des jeunes:

- ⚠** Travailler dans des conditions dangereuses (environnement, outils de travail).
 Risque élevé en raison du manque d'expériences / de connaissances. Exception: objectifs de formation.
- kg** Le levage et le port de lourdes charges, les efforts intensifs.
 Peuvent entraîner des malformations osseuses, des lésions de la colonne vertébrale, des articulations.
- ⌚** Le non-respect des temps recommandés pour le travail, le repos, les loisirs.
 Peut causer des contre-performances liées à la fatigue, ou même des accidents.
- 👉** Les mauvaises postures au travail.
 Peuvent provoquer des déformations ou des déficiences posturales.
- 🚬** Alcool, cigarettes et drogues.
 La consommation peut déclencher des détériorations physiques / psychiques et des troubles du développement.

Pour de plus amples informations, visitez notre «Safety bei Swisscom» CollabCommunity

SE-07H-02111-Safety-bei-Swisscom-AgendaSchutz
 Version: 01.01.2017/1.0
 Site: Safety.sci@swisscom.com

Safety chez Swisscom

10 règles

... pour un apprentissage en toute sécurité

1. Se faire instruire pour de nouvelles tâches!
 Je me protège activement contre les dangers.
2. Dire «STOP!» en cas de danger!
 J'identifie les dangers et agis en conséquence.
3. Machines/appareils - Instruit?
 Je n'utilise les machines et les appareils que si j'y suis autorisé et que j'ai été instruit pour le faire.
4. Il est judicieux de poser des questions!
 Je veux tout savoir afin d'exécuter le travail en toute sécurité.
5. Se concentrer sur le travail!
 Je ne me laisse pas distraire par le téléphone, le portable, les e-mails, les réseaux sociaux, etc.
6. Se rendre au travail dans un état reposé!
 Fatigue = risque: l'attention est réduite et le temps de réaction limité.
7. Alcool et travail - NON!
 Pour moi, l'alcool et les drogues sont tabous avant et pendant le travail.
8. Conflits? Dispute? Cyberharcèlement? Difficultés?
 Je parle de ce qui m'opresse et demande de l'aide (coach, parents, amis ou CGE).
9. Utiliser les moyens de manière responsable!
 Je gère les moyens avec minutie - sur le plan professionnel et privé (Facebook, etc.).
10. Créer un bon climat là où je suis!
 Je fais preuve de courtoisie et de respect envers les clients, les supérieurs et mes collègues.